

Comités relevant du Sénat académique



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 38. *Statuts et règlements*.

MANDAT : Le Bureau de direction du Sénat :

- a) veille à l'application des politiques du Sénat;
- b) dispose des affaires courantes dont il s'acquitte entre les réunions du Sénat;
- c) anime les travaux des comités permanents et spéciaux du Sénat;
- d) établit l'ordre du jour des réunions du Sénat;
- e) accomplit toute autre tâche que lui délègue le Sénat.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 4 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans pour membres élus; 2 ans pour les étudiantes ou les étudiants.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou de sénateur.

COMPOSITION

QUALITÉ

PÉRIODE D'EXERCICE

Castonguay, Lynne, secrétaire	Secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée), en sa qualité de secrétaire, mais sans y avoir voix délibérative	D'office
Lang, Mathieu	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2020 03 – 2023 03
Lavoie, Alain	Étudiant, membre du Sénat, élu par le Sénat	2020 05 – 2022 04
Lévesque, Robert	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2018 05 – 2021 04
Prud'homme, Denis, président	Recteur et vice-chancelier, qui assume la présidence	D'office
Roy, Gilles	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	D'office
Surette, Céline	Professeure, membre du Sénat, élue par le Sénat	2019 05 – 2022 04

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE : Le Comité d'appel du Sénat académique est un comité permanent qui relève du Sénat. Ses décisions sont sans appel. Cf. Article 43. *Statuts et règlements.*

MANDAT : Au nom du Sénat, et compte tenu des attributions du Comité d'attestation d'études, le Comité d'appel :

- 1) examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études;
- 2) examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de toute étudiante ou tout étudiant;
- 3) en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

NOMBRE : 8 membres.

QUORUM : 4 membres, dont la ou le président, une étudiante ou un étudiant, une professeure ou un professeur et une doyenne ou un doyen.

DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable 1 fois, à l'exception de la vice-rectrice adjointe ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement, nommé d'office.

Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, quelle qu'en soit la raison, doit se désister.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Comité d'appel, le Sénat nomme des substituts pour les membres suivants : la présidente ou le président, les deux étudiantes ou étudiants, les deux professeures ou professeurs; et la doyenne ou le doyen et leur mandat est de deux ans, renouvelable. À l'exception de la présidence, ces personnes sont membres du Sénat.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre ou d'une ou d'un membres substitut se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou sénateur.

COMPOSITION

Qualité	Membre	Période d'exercice
Étudiante/étudiant membre du Sénat, élue/élu par le Sénat	Bah, Néné Mamata	2020 05 – 2022 04
	Lavoie, Alain	2020 05 – 2022 04

Qualité	Membre	Période d'exercice
Étudiante/étudiant membre du Sénat, élue/élu par le Sénat (suite) Suppléantes/suppléants	Francis Bourgoïn	2020 05 – 2022 04
	Pascale Rioux	2020 05 – 2022 04
	Maxime Roy	2020 05 – 2022 04
Professeure/professeur membre du Sénat, élue/élu par le Sénat	Auger, Claudine	2019 08 – 2021 08
	Coulibaly, Lacina	2018 11 – 2020 11
	Gabriel Laplante	2018 08 – 2020 08
Suppléantes/suppléants	Julien Massicotte	2019 08 – 2021 08
	Karine McLaren	2018 05 – 2020 05
	Deschênes, Sébastien	2018 08 – 2020 08
Doyenne/doyen, élue/élu par le Sénat Suppléante/suppléant	Natalie Carrier	2019 03 – 2021 03
	Jean-François Thibault	2018 05 – 2020 04
	Rétfalvi, Teréz	2018 08 – 2020 08
Présidente : Candidate choisie à l'extérieur de l'Université qui est recommandée par le Bureau de direction et élue par le Sénat académique (sans y avoir de voix délibérative) <i>De préférence, un professeur, une professeure, un administrateur ou une administratrice académique à la retraite</i> Suppléante	Odette Snow	2018 08 – 2020 08
	Dawes, Elizabeth	D'office
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative) Secrétaire générale ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative), invitée au besoin Responsable du Service des dossiers ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative) Registreuse ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative), invité au besoin	Castonguay, Lynne	D'office
	Doiron, Sylvie, secrétaire	D'office
	Wheaton, Stéfanie, invitée au besoin	D'office

COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

NATURE : Le Comité de sélection des grades honorifiques est un comité permanent qui relève du Sénat. Cf. Article 44. *Statuts et règlements.*

MANDAT : Le Comité de sélection des grades honorifiques :

- a) évalue les candidatures reçues;
- b) procède aux consultations qu'il juge nécessaires;
- c) retient les candidatures jugées excellentes en évitant tout déséquilibre;
- d) compose la liste des candidatures retenues dont le nombre total de doctorats honorifiques ne dépasse habituellement pas cinq par année et dont le nombre de titres de professeurs, de professeurs ou de bibliothécaires émérites ne dépasse pas cinq par année pour les trois constituantes; il propose les titres des grades à décerner;
- e) fait rapport au Sénat à sa réunion de novembre en proposant des candidatures aptes à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent.

REMARQUE : Les discussions des membres du Comité ont lieu à huis clos et la discrétion absolue est de rigueur.

NOMBRE : 8 membres.

QUORUM : 4 membres

DURÉE DU MANDAT : 5 ans pour les membres nommés; représentantes ou représentants étudiants : 1 an.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou ou sénateur ou de gouverneur ou gouverneur.

COMPOSITION

QUALITÉ

PÉRIODE D'EXERCICE

Auger, Claudine	Membre du Sénat, élue par le Sénat	2017 11 – 2022 11
Brideau, Marthe	Membre du Sénat, élue par le Sénat	2015 08 – 2020 08
Castonguay, Lynne, secrétaire	Secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée), en sa qualité de secrétaire, mais sans y avoir de voix délibérative	D'office
Couturier, Jacques Paul	Recteur et vice-chancelier par intérim	D'office
Deschênes, Sébastien	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2015 08 – 2020 08
Doucet, Edith	Membre du CGV, nommée par le Sénat à partir d'une liste proposée par le Conseil des gouverneurs	2019 11 – 2024 11

COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)

McLaren, Karine	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2018 08 – 2023 08
Rioux, Pascale	Étudiante, membre du Sénat, élu par le Sénat	2020 05 – 2021 04

RÔLE DU SÉNAT

Le rôle du Sénat est le suivant :

- a) nommer les membres du Comité de sélection;
- b) recevoir le rapport du Comité
- c) discuter, si nécessaire, le contenu du rapport (les candidatures, le titre du grade);
- d) accepter au vote secret et aux deux tiers des membres présents chaque candidature recommandée par le Comité et le résultat du vote n'est pas noté au procès-verbal;
- e) se réserver le droit de révoquer un grade pour des motifs graves durant la période allant de l'approbation d'une candidature à la délivrance du grade.